

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 30 JANVIER 2025 à 20 H 30

Le trente janvier deux mille vingt-cinq, à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de SAINTE-COLOMBE (Rhône) se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marc DELEIGUE, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 24 Janvier 2025.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Présents (Treize) : M. Marc DELEIGUE, Mme Marine MATA, M. Pascal DANCETTE, M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX, M. Yves DELORME, Mme Corinne CHABORD, Mme Linda LAURO, M. David LESUR, M. Jacques PRAT, M. Jean-Pierre MALSERT, Mme Catherine JEANTROUX, M. Jean-Marie DUPLAY, Mme Sandrine TAVERNIER

Absents(tes) au moment du vote (Six dont quatre pouvoirs) :

Mme Marion CHOFFEL (pouvoir donné à Mme Marine MATA)

M. Guy VACHON (pouvoir donné à M. Marc DELEIGUE)

Mme Lucie DANCETTE (pouvoir donné à M. Pascal DANCETTE)

Mme Nadine EUKSUZIAN (pouvoir donné à Mme Catherine JEANTROUX)

Mme Martine BEGUE

M. Régis BABOIS

Secrétaire de séance : M. Pascal DANCETTE

Délibération n° 2025.002 - Vote des taux d'imposition 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2331-3,

Vu le projet de budget primitif communal pour l'année 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **FIXE** comme suit les taux des trois taxes communales pour l'année 2025 :

	Taux 2024	Taux 2025
Taxe foncière sur les propriétés bâties	30.60 %	30.60 %
Taxe foncière sur les propriétés non-bâties	44.27 %	44.27 %
Taxe d'habitation (résidences secondaires)	17.42 %	17.42 %

Pour extrait conforme,
A Sainte-Colombe, le 30 Janvier 2025

**Le Maire,
Marc DELEIGUE**

Transmis en Préfecture le : 31/01/2025
Affiché le : 31/01/2025

